

Liaison

LE JOURNAL DES LOCATAIRES | JUIN 2025



DEVENIR PROPRIÉTAIRE AVEC HABITAT 25



**Jacqueline
CUENOT-STALDER,**
Présidente
d'Habitat 25

Vous proposer un parcours personnalisé en phase avec les différentes étapes de votre vie est une des priorités d'Habitat 25. C'est pourquoi nos équipes vous accompagnent dans votre parcours locatif mais également d'accession à la propriété.

À l'approche de l'été, faites le point sur les bons gestes en cas de fortes chaleurs et sur la maîtrise de vos charges. Ce numéro de Liaison vous permet de préparer la période estivale sereinement grâce à votre espace Mon Agence en Ligne et au renforcement de nos enquêtes de satisfaction par SMS en cas d'intervention dans votre logement.

Bonne lecture.



www.habitat25.fr

COMMENT DEVENIR PROPRIÉTAIRE D'UN LOGEMENT D'HABITAT 25 ?



Devenir propriétaire d'un logement Habitat 25, impossible ? Pas si sûr ! Des logements, appartements ou maisons sont régulièrement mis en vente à des prix préférentiels et dans des conditions sécurisées. Découvrez la vente sociale en sept questions.

1

Acheter un logement chez Habitat 25, comment ça se passe ?

Devenir propriétaire en 6 étapes

1. Consultez nos offres de logements à vendre.
2. Contactez Habitat 25 pour organiser une visite du logement.
3. Faites le point sur votre budget. Habitat 25 vous accompagne auprès de ses partenaires bancaires.
4. Si votre intérêt est confirmé, déposez votre dossier de candidature et votre offre de prix avant la date limite.
5. Habitat 25 étudie l'ensemble des dossiers de candidature.
6. Si vous êtes retenu : signez le compromis de vente puis l'acte de vente chez le notaire.

2

Quels sont les logements mis en vente ?

Seuls les logements, vacants ou occupés, ayant plus de dix ans sont mis en vente.

3

Pourquoi acheter un logement social ?

Acheter un logement HLM, c'est bénéficier de conditions avantageuses :

- Pas de frais d'agence ou de négociation.
- Des partenariats bancaires.
- Un accompagnement personnalisé et adapté à votre projet immobilier.
- Sécurisation (garantie de rachat par Habitat 25 pendant dix ans).

4

Qui peut accéder à la propriété avec Habitat 25 ?

Tout le monde ! Toutefois, les locataires des bailleurs sociaux du Doubs sont prioritaires. L'équipe de vente vous accompagne tout au long du parcours d'achat.

5

Je souhaite acheter un logement Habitat 25 vacant, comment faire ?

En tant que locataire du parc social, vous êtes prioritaire à l'achat. Les offres sont disponibles sur le site web d'Habitat 25 (habitat25.fr). Il suffit de sélectionner la rubrique « Acheter » et de prendre contact avec l'équipe de vente.

6

Je suis locataire d'un logement social mis en vente, est-ce que je peux l'acheter ?

OUI. Vous recevrez un courrier vous informant de la mise en vente de votre logement, sous réserve d'être locataire de celui-ci depuis plus de deux ans. Si vous ne pouvez, ou ne souhaitez pas acheter ce logement, deux options s'offrent à vous :

- Déléguer votre droit à l'acquisition à l'un de vos enfants ou parents (selon ressources).
- Rester locataire de votre logement. Si votre logement est mis en vente, aucune obligation de déménager. Votre maintien dans les lieux est garanti.

7

Comment sont choisis les futurs acquéreurs d'un logement vacant ?

Chaque candidat doit déposer un dossier de candidature et formuler une offre de prix. Les candidats locataires des bailleurs sociaux du Doubs sont systématiquement prioritaires*.

Deux hypothèses pour mieux comprendre :

Hypothèse n°1 : les offres sont supérieures ou égales au prix de vente → attribution par la Commission de Vente

Les offres remises par les locataires des bailleurs sociaux du département restent prioritaires même si une offre de prix supérieure est déposée par un candidat extérieur.

Si deux locataires des bailleurs sociaux du Doubs réalisent des offres équivalentes, le premier locataire à avoir déposé son offre est prioritaire.

Hypothèse n°2 : les offres sont inférieures au prix de vente → attribution par le Bureau du Conseil d'Administration qui peut accepter ou refuser l'offre

Entre deux offres équivalentes, la candidature d'un locataire des bailleurs sociaux du département sera prioritaire.

Entre deux candidatures de statut équivalent, priorité au premier à avoir déposé son offre.

* La Loi ELAN dispose que : le premier candidat à remettre une offre au prix est l'attributaire du logement, en priorisant toujours les locataires des bailleurs sociaux du Doubs.

Pour l'achat d'un logement social, vous pouvez contacter :

Carole POURCHET-CATALA :

03.81.82.77.08 - carole.pourchet-catala@habitat25.fr

France THOMAS :

03.81.82.76.13 - france.thomas@habitat25.fr

L'ÉTÉ EST DE RETOUR, QUELQUES BONNES HABITUDES À CONSERVER



Les bons gestes en cas de fortes chaleurs

- S'hydrater régulièrement (1 à 2 litres d'eau par jour).
- Aérer le logement matin et soir pour recycler l'air et faire rentrer la fraîcheur.
- Fermer les volets dans la journée.
- Rester à l'intérieur et éviter de sortir entre 11 h et 21 h.



Numéro national :
Canicule info service au
0800 06 66 66

Vous pouvez contacter votre mairie pour connaître les initiatives de votre commune en période de fortes chaleurs.



Économies d'énergie, en été aussi !

La période estivale est propice aux économies d'énergie : le chauffage est coupé, la consommation diminue. Retrouvez les petits gestes qui font la différence.

- Éviter l'utilisation excessive des climatiseurs et ventilateurs. Privilégier une aération quotidienne du logement pour rafraîchir les murs et purifier l'air.
- Éteindre ou débrancher les appareils qui ne sont pas utilisés.
- Privilégier les programmes « Eco » des appareils ménagers pour économiser eau et énergie.
- Utiliser les appareils ménagers en heures creuses (lave-vaisselle, machine à laver).

Si vous constatez une fuite d'eau dans votre logement, contactez PROXISERVE (coordonnées dans le hall de votre immeuble).

Composter, c'est réduire ses déchets

Plusieurs opérations de compostage sont en cours sur le parc d'Habitat 25. Les bacs, installés par les collectivités, permettent d'économiser sur vos factures de ramassage des déchets ménagers.

- Le compost est facile à entretenir : une heure par semaine environ !
- Il permet de faire vivre les espaces communs avec une activité accessible aux petits et aux grands.
- Vous êtes accompagnés dans cette démarche par Habitat 25, votre commune et l'association qui récupère le compost.

Le compost récupéré permet ensuite d'entretenir les espaces verts de votre logement et de votre commune.



Paroles de locataire

\\ Les voisins avec des enfants sont contents.

\\ Au début ce n'était pas facile, mais maintenant ça se passe bien.

\\ Ça ne prend pas trop de temps et ça permet vraiment de réduire la facture pour la collecte des déchets.

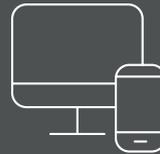
Jean R., référent compost dans sa résidence à Pouilley-les-Vignes



NOUVEAUTÉ 2025 : enquête de satisfaction par SMS

Afin de faciliter et améliorer le suivi des interventions techniques, Habitat 25 initie un dispositif d'information et de satisfaction par SMS. Ces SMS seront au nombre de trois :

- Un premier SMS confirmant la prise en charge de votre demande d'intervention.
- Un deuxième SMS avec le nom et les coordonnées de l'entreprise mandatée pour la prestation et le délai de prise de rendez-vous.
- Un troisième SMS pour confirmer avec vous la bonne réalisation de cette intervention.



MON AGENCE EN LIGNE, ACCESSIBLE 24H/24 ET 7J/7

Mon agence en ligne est un service exclusivement dédié à nos locataires, permettant de réaliser la plupart de vos démarches depuis votre téléphone ou votre ordinateur, le tout 24h/24 et 7j/7 !

VOUS POUVEZ :

- Payer votre loyer.
- Échanger avec Habitat 25.
- Effectuer des démarches administratives.
- Transmettre votre attestation d'assurance.
- Demander une quittance de loyer.

PAS ENCORE INSCRIT ?

Rendez-vous sur habitat25.fr en vous munissant de votre numéro de dossier de facturation ainsi que de l'adresse mail que vous avez transmise à votre agence.



www.habitat25.fr

AGENCE DE BESANÇON

3, rue Louis Garnier
25044 Besançon cedex
Tél. : 03 81 82 78 00

AGENCE DE MONTBÉLIARD

6 bis, rue du Petit Chênois
25204 Montbéliard cedex
Tél. : 03 81 90 71 00

AGENCE DE PONTARLIER

2-4, rue Bourdin
25300 Pontarlier
Tél. : 03 81 82 78 35

Nos agences sont ouvertes :

Du lundi au jeudi : 9 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h et le vendredi : 9 h - 12 h et 13 h 30 - 16 h

SIÈGE SOCIAL

5, rue Louis Loucheur - 25041 Besançon cedex

Directeur de la publication : Laurent Gaunard - **Directrice de la rédaction :** Lucie Louvet - **Rédaction :** Service communication - **Visuels :** L. Georges/Département du Doubs 2021, Adobe Stock, Habitat 25 - **Conception et réalisation :** Staccato - **Impression :** Groupe Estimprim - **Date de parution / dépôt légal :** Juin 2025 - ISSN : 2256 7208